

RETRAITE DES DIRIGEANTS ET DES CADRES SUPÉRIEURS

COMPRENDRE LES CALCULS ET LES SPÉCIFICITÉS

2 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés (décrets d'application de la loi du 20 janvier 2014, accord AGIRC-ARRCO du 30 octobre 2015...)

RÉGIME DE RETRAITE OBLIGATOIRE DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ : LE RÉGIME DE BASE

- › Importance du régime de base pour déterminer l'âge du départ à la retraite des cadres supérieurs et dirigeants
- › Déterminer l'âge de départ à la retraite
 - âge d'ouverture du droit
 - âge du taux plein, intérêt de la surcote
- › Acquisition de trimestres
 - règles de validation des trimestres, prise en compte des autres régimes français ou étrangers
 - assurance volontaire vieillesse : les conditions
 - rachat de trimestres (années d'études supérieures, périodes à l'étranger), coût et incidences sur le montant de la retraite : intérêt d'un rachat, défiscalisation
- › Qu'est-ce que le salaire des 25 meilleures années ?
- › Analyser les décrets d'application de la loi du 20 janvier 2014

RÉGIME DE RETRAITE OBLIGATOIRE : LES RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AGIRC-ARRCO

- › Acquisition de points
- › Conditions de liquidations (accord AGFF) - Nouveaux coefficients de solidarité et coefficients majorants
- › Particularité des points acquis sur la tranche C : nouvelles règles à compter de 2016
- › Accord AGIRC-ARRCO du 30 octobre 2015 : quelle incidence sur la tranche C ?
- › Niveau de retraite par rapport au dernier salaire
- › Impact de la baisse du rendement AGIRC sur la retraite des cadres supérieurs et dirigeants

Exercice pratique : calcul de retraite

L'INFORMATION RETRAITE PAR LES RÉGIMES OBLIGATOIRES

- › Mise en place du Relevé Situation Individuelle (RIS) et de l'Estimation Indicative Globale (EIG) de retraite : les changements induits
- › Quelles démarches effectuer auprès des différents organismes : CARSAT, CICAS ... ?

Quiz : les questions que se posent les cadres supérieurs et dirigeants

POSSIBILITÉS DE REPRISE D'ACTIVITÉ APRÈS LA RETRAITE : SOUS QUELLES CONDITIONS ET SELON QUELLES MODALITÉS ?

- › Cumul emploi-retraite : les règles applicables depuis le 1er janvier 2015
- › Retraite progressive : nouvelles conditions d'attribution, nouveau calcul (décret du 16 décembre 2014)

LES COMPLÉMENTS DE RETRAITE EN ENTREPRISE

- › Alimenter individuellement les régimes à cotisations définies (art.83)
- › Les régimes à prestations définies
- › Le Plan Épargne Retraite COLlectif (PERCO)
- › Focus sur la sortie du PERCO
- › La rente viagère
 - arbitrage entre les différents types de rentes
 - fiscalité des rentes ou capitaux

DROITS POTENTIELS DU CONJOINT : LA PENSION DE RÉVERSION

- › Conditions et montants de réversion dans les différents régimes : modification des règles en 2015
- › Partage des droits en cas de divorce et de remariage

Application pratique : tableau synthétique des droits à réversion

Table ronde : échanges et questions réponses autour de ces différents thèmes

OBJECTIFS

- Déterminer le niveau de retraite des salariés cadres supérieurs et dirigeants du secteur privé (régime général, ARRCO, AGIRC).
- Optimiser la pension de retraite servie par les régimes obligatoires : rachat de trimestres, assurance volontaire.
- Connaître les conditions permettant de travailler après la liquidation de la retraite : cumul emploi-retraite, retraite progressive.
- Comprendre les outils d'épargne retraite collectifs : PERCO, régime à cotisations définies, régimes à prestations définies.
- Répondre aux questions spécifiques des cadres supérieurs et dirigeants.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 2 jours dédiés aux spécificités de la retraite des dirigeants et cadres supérieurs
- Un stage pratique pour mieux comprendre le système de retraite obligatoire et pouvoir répondre aux questions concrètes que se posent les dirigeants et les cadres
- Une consultante bénéficiant d'une forte expérience de conseil personnalisé en retraite et protection sociale auprès des dirigeants

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel, responsables paie, administratifs, comptables ou financiers, responsables des avantages sociaux ou retraite/prévoyance
Maîtriser les fondamentaux de la retraite des salariés du secteur privé et disposer d'une connaissance générale en matière de protection sociale

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

TARIFS

1 560 € HT - Réf : RET-RDIR

Validité 30 juin 2018 Inklus : forfait repas et évaluations  le résultat de la formation

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 16 et 17 novembre 2017

